

Groupe de travail Cheminements lents

Le 21 mars 2019 – procès-verbal de la séance

Présents :

Pour la CLDR : 11 personnes et hors CLDR : 6 personnes

Pour le bureau d'études DREA2M : Thomas Fages

Pour l'administration communale : Ingrid Lavendy et Mireille Braun

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'accompagnement): Dimitri Phukan

Excusés : Jean-Jacques Allart et Philippe Jenaux (Echevins)

Annexes :

Carte des voies lentes 2^{ème} PCDR

Présentation DREA2M

Photos des propositions du GT

1. Objectif de la réunion

La réunion a pour ambition de préciser la fiche projet « *Valoriser des chemins et sentiers qui font découvrir la nature* » qui figurera dans le PCDR et sera examiné par la CLDR le 27 mars. L'objectif du GT est également de pointer les liaisons lentes utilitaires qui seraient manquantes et qui nécessiterait de figurer dans une fiche projet du PCDR.

Pour aider à la réflexion, la FRW a dressé un état des lieux des réalisations en matière de voies lentes du dernier PCDR et des pistes cyclables existantes (voir carte en annexe). La FRW précise également que le PCDR a pour but de réfléchir aux projets en lien avec la mobilité douce. La Commune lancera d'ici peu une étude pour un plan communal de mobilité qui analysera la thématique de manière large.

Enfin, le Pays des 4 Bras a lancé un relevé de terrain avec des bénévoles pour réaliser un inventaire de terrain concernant les sentiers et les voies lentes pour accéder aux différents villages de l'entité.

Les personnes intéressées de participer à l'inventaire peuvent contacter Mireille Braun à l'administration communale.

Le bureau d'études DREA2M a présenté ses différentes propositions pour la fiche sur lesquelles le GT est invité à réagir (voir présentation en annexe).

2. Remarques du GT suite à la présentation

- Le statut du chemin de remembrement du Blocu (Rèves) va être changé. Les voitures y seront dorénavant interdites d'accès.
- L'ancien chemin du tram pourrait être converti en voie lente pour permettre l'accès à l'arrêt de bus à vélo sur la N5.
- Des parkings vélos seront nécessaires aux arrêts de bus pour encourager la multi-modalité et la mobilité lente.
- Il existe plusieurs pistes cyclables désaffectées. Pourquoi ne pas les remettre en état ?
 - N5 à Mellet
 - Wattimez-Houtain-Le-Val
 - Wattimez-Sart-à-Rèves
 - Rue de Marbais vers Fleurus
- Les nouvelles normes de la Région wallonne imposent de réaliser des pistes cyclables plus larges qu'auparavant. Cela pose souvent des questions d'emprise de terrain. Si on réfectionne une ancienne piste cyclable, on ne doit pas se conformer à ces nouvelles normes.
- Une fois à Fleurus, la piste cyclable de la Villers-Perwin vers Chassart devient un trottoir.
- Il faudrait limiter l'accès des chemins de remembrement aux voitures. Quels dispositifs peut-on envisager ? A la rue de Marbais, il y a des blocs de béton qui empêchent les voitures de passer mais qui ne sont pas gênants pour les tracteurs. Pour l'instant, la Commune envisage uniquement la pose de panneaux.
- Les pistes cyclables existantes nécessitent un entretien et un bon balisage. Jean-Luc Hennecker a réalisé un inventaire complet des pistes cyclables et des travaux à réaliser. Il l'a communiqué à la Commune.
- Le Pays de Geminiacum avait réalisé des itinéraires de promenades il y a une quinzaine d'années. Un projet à mener pourrait être de les réactualiser. La CLDR de Pont-à-Celles mène actuellement un projet similaire.
- Les sentiers proposés dans la fiche projet doivent également mettre en valeur le petit patrimoine de la Commune. Lucien Michaux et l'ASBL CODERM en ont réalisé un inventaire.

3. Travail cartographique par village

Les membres du GT ont pointé sur carte et par village (Frasnes / Rèves / Villers /Mellet) les différents tronçons de chemins à mettre en valeur et les chaînons manquants en matière de mobilité lente utilitaire (vélo). Les photos des cartes sont en annexe.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Martine Gilles & Dimitri Phukan
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)